



Rapport semestriel

au 30 juin 2025

SOREA ISR DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE

Part E, Part F

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCPE de droit français

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le FCPE est un fonds d'épargne salariale de capitalisation. Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Il en va de même des crédits d'impôt et avoirs fiscaux qui leur sont attachés et dont la restitution sera demandée à l'administration par le dépositaire. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

Néant

ETAT DU PATRIMOINE

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20/1° du I de l'article L.214-24-55	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	768.90
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-
Avoirs bancaires	46.89
Autres actifs détenus par l'OPC	
Dépôts	-
Parts ou actions d'OPC	12,503.42
Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Autres instruments financiers	-
Créances	24.96
Total des actifs détenus par l'OPC	13,344.17
Passif	
Instruments financiers	-
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Emprunts	-
Dettes	-11.88
Comptes financiers	-
Valeur nette d'inventaire	13,332.29

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR DEVISE

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
EUR	5.77	5.76
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
EUR	93.78	93.70
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	99.55	99.46

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR SECTEUR ECONOMIQUE

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Immobilier et logement	5.77	5.76
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	—	—
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés	—	—
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	—	—
- OPCI et OPPCI	—	—
- Autres parts ou actions d'OPC	93.78	93.70
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	99.55	99.46

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR PAYS

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- France	5.77	5.76
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
- France	90.92	90.84
- Luxembourg (Grand-Duché)	2.86	2.86
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	99.55	99.46

MOUVEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE TITRES

	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	—	—
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	—	—
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	—	—
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	—	—
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	—	—
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	—	—
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	—	—
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	—	—
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	—	—
- Fonds professionnels spécialisés	—	—
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	—	—
- OPCI et OPPCI	—	—
- Autres parts ou actions d'OPC	7,891,789.73	7,427,837.50
Total des mouvements	7,891,789.73	7,427,837.50

VALEUR LIQUIDATIVE, NOMBRE DE PARTS ET DIVIDENDES

Code ISIN	Type Classe	Type Part	Actif net part	Nombre de titres	Valeur liquidative de la part	Devise Part
QS0011128053	F	C	13,271,150.98	367,403.5766	36.121	EUR
QS0011197322	E	C	61,140.56	1,599.2697	38.230	EUR

Le document périodique n'a pas été certifié par le commissaire aux comptes de l'OPC.

PORTEFEUILLE : SOREA ISR DYNAMIQUE&SOLIDAIRE (PFE054) EUR

DATE DE VALO : 30/06/2025

Code valeur		Actif net		Nombre de parts		Disponibilités		Valeur liquidative		30/06/202		VL précédente au		23/06/202		Variation		Statut									
C cap	QS0011128053	13 271	150,98 EUR	367 403	576600000	59 967,710 EUR		36,1210 EUR				35,5560 EUR	1,589042 %	Validé													
E cap	QS0011197322	61 140,56 EUR		1 599,269700000		59 967,710 EUR		38,2300 EUR				37,6290 EUR	1,597172 %	Validé													
Valeur		Quantité		Dev. Cota.		P.R.U		Date Cota.		Cours		Orig		Pr. Rev. total						EN DEVISE DU PORTEFEUILLE		Valeur		Coupon couru		+/- Value % Actif net	
Disponibilités																											
EUR	EUR	59 967,7100	EUR					N/A				59 967,71														0,45	
TOTAL DEVISE VALEUR : EUR		EURO		CUMUL		(EUR)						59 967,71														0,45	
TOTAL Disponibilités				CUMUL(EUR)								59 967,71														0,45	
Actions et titres assimilés																											
FR0004150118	FONCIERE HABITAT ACT NOM	5 126,0000	EUR	150,00	24/06/2024	150,00	N/A	742 973,41	768 900,00	0,00	25 926,59	5,77														5,77	
TOTAL DEVISE VALEUR : EUR		EURO		CUMUL		(EUR)		742 973,41	768 900,00	0,00	25 926,59	5,77														5,77	
TOTAL Actions et titres assimilés				CUMUL(EUR)				742 973,41	768 900,00	0,00	25 926,59	5,77														5,77	
OPCVM																											
FR0007045950	FEDERIS ISR EURO MH	852,2100	EUR	2 191,07	30/06/2025	2 191,07	Contri	1 456 395,90	1 867 251,76	0,00	410 855,86	14,01														14,01	
FR0010799007	LBPAM EONIA 6-12 MOIS-E	14,0000	EUR	11 125,37	30/06/2025	11 125,37	Contri	153 825,48	155 755,18	0,00	1 929,70	1,17														1,17	
FR0011524370	LBPAM ISR ACTIONS VALUE EURO	137,0000	EUR	15 575,60	30/06/2025	15 575,60	Contri	1 882 002,67	2 133 857,20	0,00	251 854,53	16,01														16,01	
FR0010914069	LBPAM ISR ACTNS FOCUS EURO-I	186,0000	EUR	29 131,17	30/06/2025	29 131,17	Contri	4 551 287,38	5 418 397,62	0,00	867 110,24	40,64														40,64	
FR0010392951	OSTRUM ISR CASH EONIA-M	38,0000	EUR	10 679,59	30/06/2025	10 679,59	Contri	405 095,03	405 824,42	0,00	729,39	3,04														3,04	
FR0011525534	TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO	370,0000	EUR	5 786,74	30/06/2025	5 786,74	Contri	2 114 006,84	2 141 093,80	0,00	27 086,96	16,06														16,06	
LU0950668870	UBS ETF MSCI EMU A ACC	11 046,0000	EUR	34,51	30/06/2025	34,51	Contri	378 933,03	381 243,85	0,00	2 310,82	2,86														2,86	
TOTAL DEVISE VALEUR : EUR		EURO		CUMUL		(EUR)		10 941 546,33	12 503 423,83	0,00	1 561 877,50	93,79														93,79	
TOTAL OPCVM				CUMUL(EUR)				10 941 546,33	12 503 423,83	0,00	1 561 877,50	93,79														93,79	
PORTEFEUILLE : SOREA ISR DYNAMIQUE&SOLIDAIRE (PFE054) EUR		CUMUL (EUR)						11 684 519,74	13 332 291,54	0,00	1 587 804,09	100,0														100,0	